

Formation  
2012

*L'histoire du développement de la santé au travail est marquée par le constat de progrès en termes de prévention des risques professionnels affectant la santé physique mais également par l'apparition de nouvelles formes de pénibilité et d'usure avec atteinte au psychisme. La loi de modernisation sociale du 31 décembre 2001 introduit la protection de la santé mentale avec obligation pour l'employeur d'évaluer les risques professionnels. Les risques psychosociaux ont une incidence sur la santé et l'organisation du travail des salariés. Il est important de bien les identifier, d'analyser leurs causes multi-factorielles et leurs effets pour tenter d'apporter des améliorations aux situations professionnelles.*

**Durée :** 1 jour(s)

**Tarif :** 220,00 € Net / personne

**Tarif Intra :** Nous contacter

## PUBLIC

Direction, encadrement, instances représentatives du personnel, Membres de C.H.S.C.T., personnels de services des Gestions des Ressources Humaines, consultants en prévention des risques professionnels physiques ou de G.R.H., de tous secteurs d'activités. Démarrage d'une session à partir de 10 personnes inscrites.

## OBJECTIFS

- Présenter le cadre de la santé au travail
- Définir les risques psychosociaux
- Analyser les causes et conséquences sur la santé et le travail
- Apporter des modèles de prévention

## FORMATEUR(S)

Christelle TOUBERT

- Psychologue du travail et des organisations spécialisée en psychodynamique du travail
- Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P.) compétence organisationnelle

## METHODE ET CONTENU PEDAGOGIQUE

- Tour de table : recueil des attentes.
- Le contexte règlementaire.
- Les enjeux.
- Définition des risques psycho-sociaux, les différentes manifestations des troubles psycho-sociaux, la psychopathologie.
- Exploration des causes et des conséquences : les facteurs de risques psycho-sociaux, les tensions.
- Démarche prévention, méthodologie, les acteurs et les ressources.
- Cas pratiques.

## SESSIONS

Contactez nous